



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 013-211300413-20240321-DEL2040427\_12-AR

# Rapport d'orientations budgétaires 2024

*Conseil municipal du 21 mars 2024*



## **Rappel du cadre réglementaire**

### **Introduction**

#### **Partie 1 : Contexte Economique et Loi de Finances**

1. Contexte économique
2. Loi de Finances 2024

#### **Partie 2 : Situation financière de la collectivité**

1. Analyse financière rétrospective 2019-2023
2. Analyse de la dette

#### **Partie 3 : Orientations budgétaires 2024 de la collectivité**

1. L'évolution de la section de fonctionnement
2. L'évolution de la section d'investissement

#### **Partie 4 : Les budgets annexes**

### **Conclusion**

## **RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif prévue à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif.

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures. Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel et de la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

## **INTRODUCTION**

Le rapport sur les orientations budgétaires est un support au débat d'orientation budgétaire traduisant les orientations politiques de la majorité municipale. Il s'inscrit dans la procédure d'élaboration du Budget Primitif 2024 qui sera soumis au vote du conseil municipal en avril 2024.

Il est précisé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget de la commune est soumis à l'instruction comptable et budgétaire M57. Par conséquent, le plan de compte a évolué.

Après avoir évoqué le contexte économique et institutionnel de la préparation du budget 2024, et présenté les grands équilibres de celui-ci, ce rapport annoncera les objectifs que la majorité municipale ambitionne d'atteindre au cours de cette année.

## **PARTIE 1 : Contexte Economique et Loi de Finances**

### **1. Contexte économique**

L'année 2024 s'annonce une nouvelle fois dans un contexte économique général inflationniste.

Selon les projections macroéconomiques de la Banque Centrale Européenne, la croissance annuelle moyenne du PIB de la zone euro devrait ralentir à 0,9 % en 2023 (contre 3,5 % en 2022), avant de remonter à 1,5 % en 2024 et 1,6 % en 2025.

Concernant l'inflation, celle-ci ne devrait ralentir que progressivement et revenir vers 2 % fin 2025. La prévision d'inflation de la BCE pour la zone euro est ainsi de 5,4 % en 2023, 3,0 % en 2024 et 2,2 % en 2025.

Cette tendance inflationniste devrait décélérer en 2024 et le taux de l'inflation retomberait en-dessous des 3 % à l'été 2024, selon les prévisions de l'INSEE.

Selon les hypothèses prises dans le Projet de Loi de Finance pour 2024, l'inflation serait de 2,6 % (contre 4,9 % en 2023) et une croissance du PIB de 1,4 % (contre 1 % en 2023). Ces projections de croissances ont été ramenées très récemment à 1 %.

Quant à l'indice de prix des dépenses communales - qui prend en compte les dépenses de personnel (48 %), les coûts de la construction (22 %), subventions et participations (9 %), achats de matières et fournitures (8 %), entretien et réparation (4 %) et les frais financiers à court et long terme (2 %) s'établit à +6,6 % (communes 3 500 à 30 000 habitants), sur 12 mois glissants à juin 2023, avec un prévisionnel de +4,7 % en septembre (contre +7,1 % en 2022).

### **2. Loi de finances 2024**

Les dispositions de la loi de finances 2024 publiée le 30 décembre 2023 intéressant le bloc communal sont notamment : (Source : note AMF - <https://www.amf.asso.fr/documents-loi-finances-2024-les-principales-dispositions-pour-bloc-communal/42102>)

#### **1. Prix de l'électricité**

- Prolongation de l'amortisseur électricité :
  - la facture est couverte à hauteur de de 75 %, contre 50 %, en 2023 ;
  - le montant unitaire d'amortisseur ne sera plus plafonné au-delà d'un prix de l'électricité de 500 €/MWh ;
  - le seuil de déclenchement de la part énergie de la facture est relevé à 250 €/MWh (180€/MWh en 2023).

- Reconduction du bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité en 2024 :

Pour 2024, au contraire du bouclier tarifaire pour 2023, il n'est plus fait mention d'un seuil minimum d'augmentation des tarifs réglementés de vente de l'électricité (15 % en 2023) à partir duquel les ministres chargés de l'économie et de l'énergie pouvaient s'opposer aux évolutions des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe) proposées par la Commission de régulation de l'énergie. Les ministres chargés de l'économie, de l'énergie et du budget pourront fixer, pour 95 % de la consommation finale, un niveau de tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVe) inférieur aux propositions de la Commission de régulation de l'énergie si ces tarifs excèdent ceux applicables au 31 décembre 2023.

#### **2. Mesures relatives à la DGF**

- La DGF du bloc communal augmente de 320 M€ dont 150 M€ sur la DSR, 140M€ sur la DSU, et 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité.

- Dotation nationale de péréquation (DNP) : instauration d'une garantie de sortie de 50% pour les communes qui deviennent inéligibles à la deuxième part de la DNP.

- Eligibilité à la DSR cible : prise en compte de la moyenne des revenus des habitants, établie sur les trois dernières années, plutôt que les revenus de la seule dernière année.

**3. La dotation pour les titres sécurisés est portée à 100 M€**, et répartie entre les communes en fonction du nombre de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques en fonctionnement dans la commune au 1er janvier de l'année en cours, du nombre de demandes enregistrées au cours de l'année précédente, du nombre de mises à disposition d'un moyen d'identification électronique et de l'inscription de ces stations à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.

**4. Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) est porté à 2,5 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) mais 1,1 Md€ en crédits de paiements.** 1 Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle 2 Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle 8 Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité – Janvier 2024

### **5. Fléchage des dotations**

20 % de la DETR, 30 % de la DSIL sont réservés à des investissements de transition écologique. Pour le Fonds vert, à l'échelle des intercommunalités, une enveloppe de 250 M€ est fléchée sur la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

### **6. Fiscalité**

L'augmentation des bases, fonctions de l'indice des prix à la consommation de novembre 2023 sera de 3,9 % en 2024.

## PARTIE 2 : Situation financière de la collectivité

Afin d'éclairer le débat d'orientation budgétaire 2024, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur les exercices antérieurs.

### 1. Analyse financière rétrospective 2019 - 2023

Le tableau de synthèse montre l'évolution comptable de 2019 à 2023.

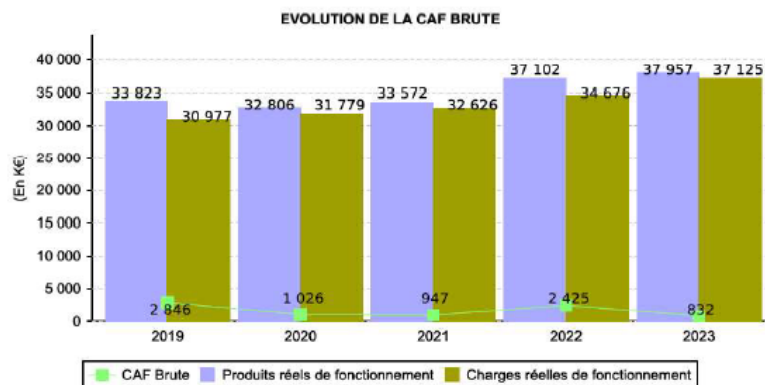
SYNTHESE						
EN K€	2019	2020	2021	2022	2023	2023 recalculé
Produit de fonctionnement	33 870	32 864	33 572	37 181	38 075	38 075
Contributions directes	9 931	10 178	10 102	11 670	12 551	12 551
TEOM	0	0	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	2 054	1 516	2 132	2 135	2 261	2 261
Produit des services, du domaine et vente diverses	2 254	1 734	2 323	2 751	2 788	2 788
Reversement de fiscalité	4 392	4 392	4 392	4 392	4 484	4 484
DGF dotation globale de fonctionnement	792	724	667	517	533	533
Autre dotations et versement de l'Etat	535	641	985	1 478	2 033	2 033
Subventions et participations des partenaires	1 676	1 466	957	1 834	1 620	1 620
FNGIR et DCRTP	11 335	11 324	11 324	11 418	10 704	10 704
Ressources liées à la péréquation horizontale	237	246	259	261	239	239
Autres recettes	565	642	432	726	861	861
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>31 025</b>	<b>31 838</b>	<b>32 625</b>	<b>34 756</b>	<b>37 243</b>	<b>36 557</b>
Charges à caractère général	5 085	5 805	5 351	7 523	8 435	8 435
Charges de personnel nettes des remboursements	23 406	23 443	24 764	24 581	24 597	24 597
Autres charges de gestion courante	2 131	2 120	2 085	2 026	2 445	2 445
Reversement de fiscalité	0	0	0	0	0	0
FNGIR	0	0	0	0	0	0
Péréquation horizontale	47	58	0	0	118	118
Autres dépenses	108	145	176	394	1 489	803
Charges d'intérêts	247	267	249	229	157	157
Travaux en régie	0	0	0	0	0	0
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 092</b>	<b>1 293</b>	<b>1 196</b>	<b>2 654</b>	<b>989</b>	<b>1 675</b>
Epargne Brute	2 846	1 026	947	2 425	832	1 518
Remboursement du capital	287	787	707	725	2 706	736
Epargne Nette	2 558	230	240	1 700	-1 874	782
Dépense d'investissement	10 020	3 460	6 558	5 819	4 154	4 154
Dont dépenses d'équipement	9 683	3 418	5 966	5 695	4 149	4 149
Recettes d'investissement	7 108	4 996	5 363	3 630	3 491	3 491
Besoin de financement des investissements	2 912	-1 536	1 195	2 189	-663	-663
Emprunts nouveaux	3 000	0	0	0	0	0
En-cours de dette au 31/12	10 033	9 236	8 528	7 804	5 144	5 144
Ratio de capacité de désendettement	4	9	9	3	6	3
Taux d'épargne brute	8,4%	3,1%	2,8%	7%	2%	4%

En 2023, la commune a décidé de rembourser de manière anticipée l'emprunt toxique afin de préserver son budget impacté par une forte progression des intérêts de la dette. Ce choix assumé et sain est toutefois venu alourdir la section de fonctionnement par le versement d'une indemnité financière de 686 000 €, et la section d'investissement par le remboursement du capital restant de 1 970 127 €, dégradant ainsi notre épargne brute.

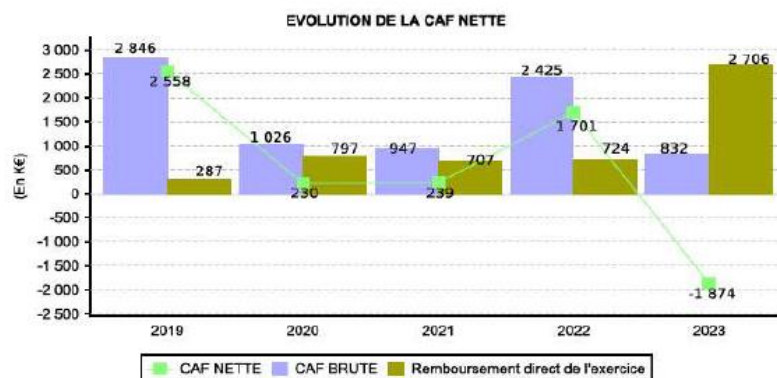
Afin d'avoir une analyse plus fidèle à la réalité de l'exécution comptable 2023, la colonne « 2023 recalculé » permet de connaître le résultat de la commune et son niveau d'épargne brute sans le remboursement anticipé de cet emprunt.

L'exécution du budget 2023, comme 2022, s'est fait dans un contexte économique difficile avec l'inflation et l'envolée des prix de l'énergie, ayant de lourdes conséquences budgétaires :

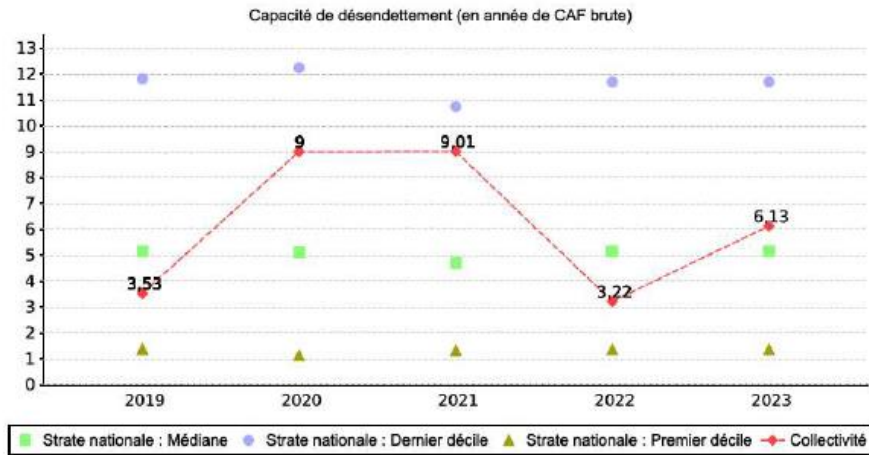
- ♦ Les charges réelles de fonctionnement ont progressé de manière plus importante que les recettes de fonctionnement en 2023. Mais, cela s'explique aussi par des charges exceptionnelles à savoir l'indemnité de remboursement anticipé d'emprunt (686 k€), et l'annulation de titres sur exercice antérieur (776 k€).
- ♦ Les charges financières ont été multipliées par 3,6 en 2023 (de 232 k€ à 843 k€) du fait de ce remboursement anticipé.
- ♦ Les dépenses de personnel ont été maîtrisées mais restent à un niveau élevé laissant peu de marges de manœuvre à la commune avec un ratio de plus de 66 % par rapport aux charges réelles de fonctionnement. Ce taux n'est toutefois pas représentatif par rapport aux années précédentes compte-tenu du niveau élevé des dépenses de fonctionnement en 2023.
- ♦ Deux blocs de recettes de fonctionnement sont encore en augmentation : les contributions directes en raison de la revalorisation des valeurs locatives ; les dotations et compensations de l'Etat.
- ♦ Compte-tenu de cette situation nationale et locale exceptionnelle sur 2023, la capacité d'autofinancement brute de la commune passe de 2 425 k€ en 2022 à 832 k€ en 2023. Il est précisé que sans le remboursement anticipé d'emprunt, l'épargne brute aurait été de 1 518 k€.



- ♦ Après remboursement du capital de la dette, la capacité d'autofinancement nette devient négative à - 1 874 k€, mais elle aurait été positive de 782 k€ sans le remboursement anticipé d'emprunt.



- ♦ Avec une part importante du remboursement du capital en 2023 et sans emprunt nouveau depuis 2020, la commune s'est désendettée de 34,7 %. Ainsi, l'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 5 144 183,60 €.
- ♦ La détérioration de l'épargne brute influe sur la capacité de désendettement qui passe à 6,13 années, mais qui reste largement en-dessous du seuil fixé par l'Etat de 12 années.

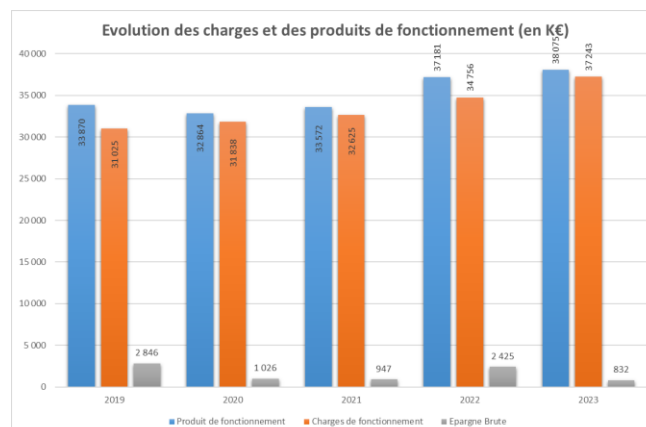


- ♦ Enfin, le fonds de roulement de la commune, qui est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotation et réserves, subventions d'équipement, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation), est de 15 388 924 €, ce qui est important. Il permet ainsi de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses, soit 151 jours de charges réelles. Ce ratio est bien supérieur au seuil de 30 jours minimum conseillé par la doctrine financière.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2023
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate nationale
<b>Fonds de roulement</b>	<b>15 319 302</b>	<b>17 085 083</b>	<b>17 008 938</b>	<b>17 196 065</b>	<b>15 388 924</b>	
Fonds de roulement en €/hab	738	808	783	787	704	265
FDR en nombre de jours de charges réelles	180	196	190	181	151	72

- ♦ Le besoin en fonds de roulement qui traduit le décalage de trésorerie en fin d'exercice entre les créances et les dettes s'établit à 441 K€. Ce besoin en fonds de roulement correspond à un excédent de créances par rapport aux dettes courantes en 2023.

### Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement





Cette analyse sur la période 2019 – 2023 reflète le contexte inflationniste avec des charges de fonctionnement qui ont progressé plus vite que les recettes qui sont tout de même en forte hausse par rapport au début du mandat. La mise en œuvre des orientations budgétaires et une gestion saine de la dette ont permis de limiter l’impact sur le budget de la commune même si les conséquences sont visibles sur l’épargne brute.

## 2. Analyse de la dette

La commune n’a pas eu recours à l’emprunt depuis 2020 continuant ainsi son désendettement. Au 31 décembre 2023, son encours de dette est de 5 144 183,60 €.

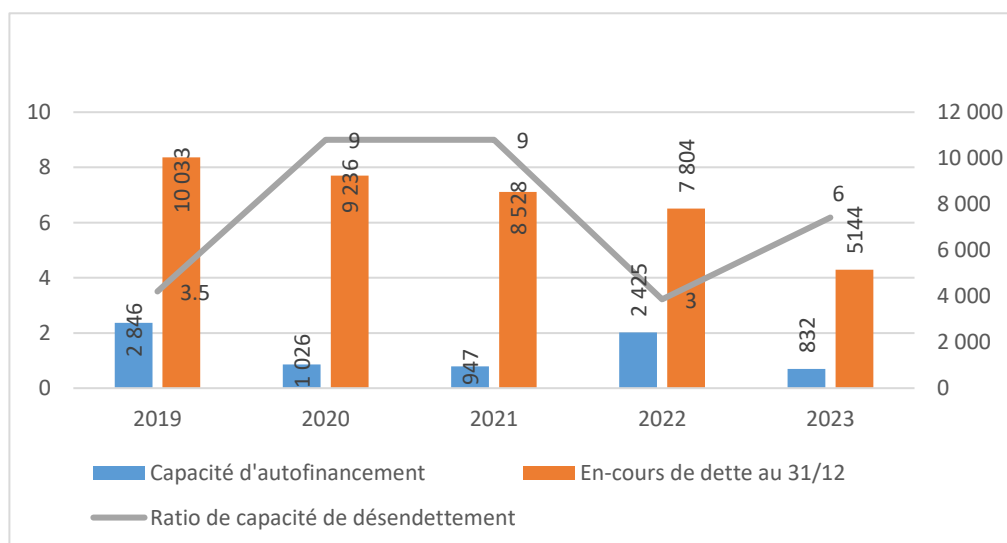
L’emprunt toxique contractualisé en 2017 pour 30 ans, à taux variable, qui faisait l’objet de point de vigilance dans les derniers rapports sur les orientations budgétaires, a été intégralement remboursé en 2023.

Ainsi, la commune retrouve une dette saine, sans craindre de variations à la hausse des intérêts de la dette.

### Evolution de la structure de la dette à long terme

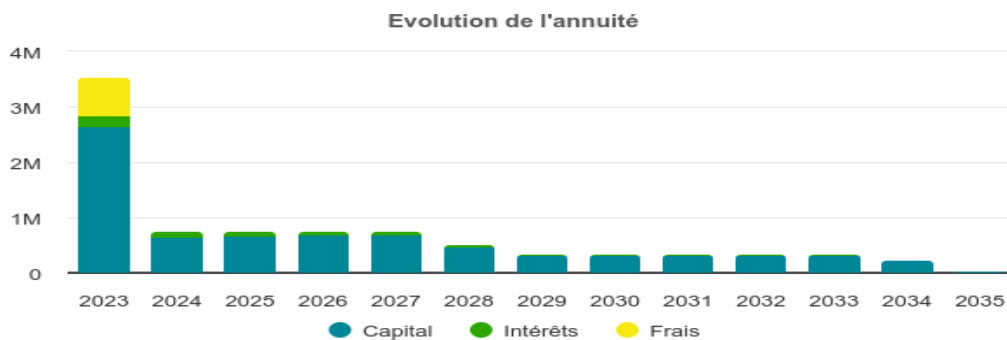
Exercice.	Encours début	Annuité	Frais	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Capital		Solde
							Amort.	RA avec flux	
2023	7 804 398,06	3 541 972,42	686 000,00	195 757,96	2,88%	24,87%	690 086,70	1 970 127,76	3 541 972,42
2024	5 144 183,60	766 178,02	0,00	112 446,93	1,62%	2,21%	653 731,09	0,00	766 178,02
2025	4 490 452,51	761 831,53	0,00	92 829,02	1,53%	2,10%	669 002,51	0,00	761 831,53
2026	3 821 450,00	757 771,62	0,00	72 769,57	1,42%	1,94%	685 002,05	0,00	757 771,62
2027	3 136 447,95	753 688,66	0,00	51 924,36	1,25%	1,70%	701 764,30	0,00	753 688,66
2028	2 434 683,65	515 023,54	0,00	30 340,02	1,09%	1,30%	484 683,52	0,00	515 023,54
2029	1 950 000,13	352 525,11	0,00	19 191,79	1,05%	1,06%	333 333,32	0,00	352 525,11
2030	1 616 666,81	348 949,45	0,00	15 616,13	1,05%	1,05%	333 333,32	0,00	348 949,45
2031	1 283 333,49	345 373,80	0,00	12 040,48	1,04%	1,05%	333 333,32	0,00	345 373,80
2032	950 000,17	341 822,58	0,00	8 489,26	1,02%	1,04%	333 333,32	0,00	341 822,58
2033	616 666,85	338 222,51	0,00	4 889,19	0,98%	1,01%	333 333,32	0,00	338 222,51
2034	283 333,53	234 989,51	0,00	1 655,98	0,88%	0,94%	233 333,53	0,00	234 989,51
2035	50 000,00	50 111,17	0,00	111,17	0,88%	0,89%	50 000,00	0,00	50 111,17

### Endettement et ratio de capacité de désendettement



Le ratio de capacité de désendettement est de 6 années en 2023.

### Amortissement de la Dette



## PARTIE 3 : Les orientations budgétaires 2024 de la collectivité

Dans la continuité des exercices précédents, l'élaboration du Budget Primitif se fait dans un contexte contraint marqué par une poursuite de l'inflation, un maintien à un niveau important du prix de l'énergie, et des décisions gouvernementales concernant les agents publics.

Conscient de la situation financière préoccupante et de la rigidité des dépenses, la municipalité s'est fixée depuis trois ans des objectifs clairs pour retrouver une épargne brute suffisante et garante des équilibres budgétaires. Elle a défini les orientations budgétaires suivantes qui se poursuivent sur plusieurs années :

- Rationalisation des dépenses de fonctionnement ;
- Maîtrise des dépenses de personnel pour freiner leur évolution ;
- Augmentation des recettes de fonctionnement.

La commune maintient parmi ses orientations budgétaires l'enjeu de la transition écologique et énergétique en l'intégrant tant en fonctionnement qu'en investissement. En ce sens, la commune s'est engagée dans la démarche « Pacte » du Département des Bouches-du-Rhône, et poursuit son travail dans « Territoire Engagé Transition Energétique ».

La commune se fixe également comme objectif la préservation et l'amélioration permanente du cadre de vie ainsi que du service public de proximité.

L'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre opérationnelle des grands projets structurants du mandat notamment les travaux de réhabilitation du cinéma et l'aménagement de la Plateforme.

Par ailleurs, il est précisé qu'en vertu de la Loi 3Ds, seules les compétences eaux pluviales, promotion du tourisme, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles et commerciales, sont restées des compétences métropolitaines, gérées par des conventions de gestion entre la commune et la métropole.

### **1. Evolution de la section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à des financements externes.

#### **1.1 Les recettes de fonctionnement**

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont de l'ordre de 39 millions d'euros en 2024.

##### **a. Les recettes fiscales**

En 2024, la commune maintient ses taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Toutefois, la Loi de finances 2024 a prévu une revalorisation de 3,9 % des bases locatives. Ainsi, le produit de fiscalité attendu est en légère augmentation.

	Taux	Réalisé 2023	Estimé 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,98%	12 206 735 €	12 630 225 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,46%	50 807 €	52 788 €
Taxe d'habitation	22,30%	265 436 €	275 788 €
Total		12 522 978 €	12 958 801 €

**Concernant les autres recettes fiscales :**

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) visant à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est stable depuis plusieurs années. Il est donc reconduit à 7 442 008 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue à la hausse (700 k€), et les autres taxes sont prévues au même niveau que 2023 notamment la Taxe sur les pylônes électriques (110 k€), Taxe sur la publicité extérieure (215 k€), les droits de place (235 k€).

Compte-tenu de la conjoncture immobilière, les Droits de mutations liés aux transactions immobilières sont évalués à la baisse en 2024 à 850 k€.

**b. Les reversements de fiscalité de la Métropole**

**L'attribution de compensation** est une dépense obligatoire pour la métropole dont l'objectif est d'assurer la neutralité budgétaire entre l'EPCI et ses communes membres lors des transferts de compétences. Les transferts de compétences de la commune vers la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont venus largement modifier le montant d'attribution perçu par la commune. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait arrêté le montant définitif des charges transférées par la commune en 2018 à 2 269 561 €.

Avec la loi 3Ds, la commune a récupéré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la compétence « service extérieur de lutte contre l'incendie » évaluée à 51 910 € et la compétence « parcs et aires de stationnement » évaluée à 39 989 €.

Les compétences « Pluvial », « promotion du tourisme », et « entretien et gestion des zones d'activités industrielles et commerciales » restent de périmètre métropolitain. La commune exerce les compétences pour le compte de la Métropole, et se voit alors remboursée les dépenses réalisées.

En conséquence, l'attribution de compensation passe de 4 444 234 € en 2023 à 4 484 223 € en 2024.

Le **Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**, créé en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des EPCI et des communes moins favorisées. Il est prévu le même montant que l'année dernière soit 239 725 €.

**c. Les dotations de l'Etat et participations**

Alors qu'en 2023, la commune a pu bénéficier du concours financier de l'Etat, la DGF est de nouveau prévue à la baisse en 2024.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Estimé 2024
<b>DGF (forfaitaire)</b>	568 340 €	486 930 €	418 273 €	259 846 €	258 900 €	196 439 €
<b>Evolution DGF</b>	-16,24%	-14,32%	-14,10%	-37,88%	-0,36%	-24,13%
<b>DSU</b>	223 995 €	236 806 €	248 713 €	260 258 €	273 833 €	270 000 €
<b>Evolution DSU</b>	-10,29%	5,72%	5,03%	4,64%	5,22%	-1,40%

La Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle est prévue de manière identique à 3 882 220 €.

Les participations de nos partenaires (Région, Département, CAF) sont prévues en légère hausse à 1,6 millions d'euros.

#### d. Les produits des services

Les produits des services correspondent aux recettes générées par l'application des tarifs publics notamment sur le secteur de l'enfance, de la culture et des sports, par les loyers perçus. Elles sont estimées à 3,4 millions d'euros.

En 2024, les produits des services sont prévus comme suit :

- Redevances d'occupations du domaine public et droit de stationnement : 121 000 €
- Redevances à caractère culturel, social, d'enseignement et périscolaire : 1 565 000 €
- Remboursement de frais par la Métropole : 150 000 €
- Revenus des immeubles : 784 840 €
- Réseau de chaleur : 770 000 €

### 1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues à la baisse par rapport à 2023 mais à un niveau toutefois soutenu par rapport aux années précédentes.

#### a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent au fonctionnement courant des services au travers d'achat de biens et de services dans le respect des procédures de la commande publique.

#### Evolution des charges à caractère général

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Charges à caractère général (011)</b>	5 085 475 €	5 804 769 €	5 351 015 €	7 523 045 €	8 435 462 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	1 602 616 €	1 702 980 €	1 189 538 €	2 875 109 €	3 660 744 €
<i>Evolution du chapitre 011</i>	-4,97%	14,14%	-7,82%	40,59%	12,13%
<i>Part des fluides sur les charges générales</i>	31,51%	29,34%	22,23%	38,22%	43,40%

Les charges à caractère général ont fortement augmenté ces deux dernières années en raison de l'inflation et du prix de l'énergie.

En effet, l'exercice 2023 marque un nouveau record avec plus de 3,6 millions des charges consacrées aux fluides soit 43,40 %, alors qu'elles étaient de 2,8 millions d'euros en 2022 et seulement d'1,7 millions d'euros en 2020.

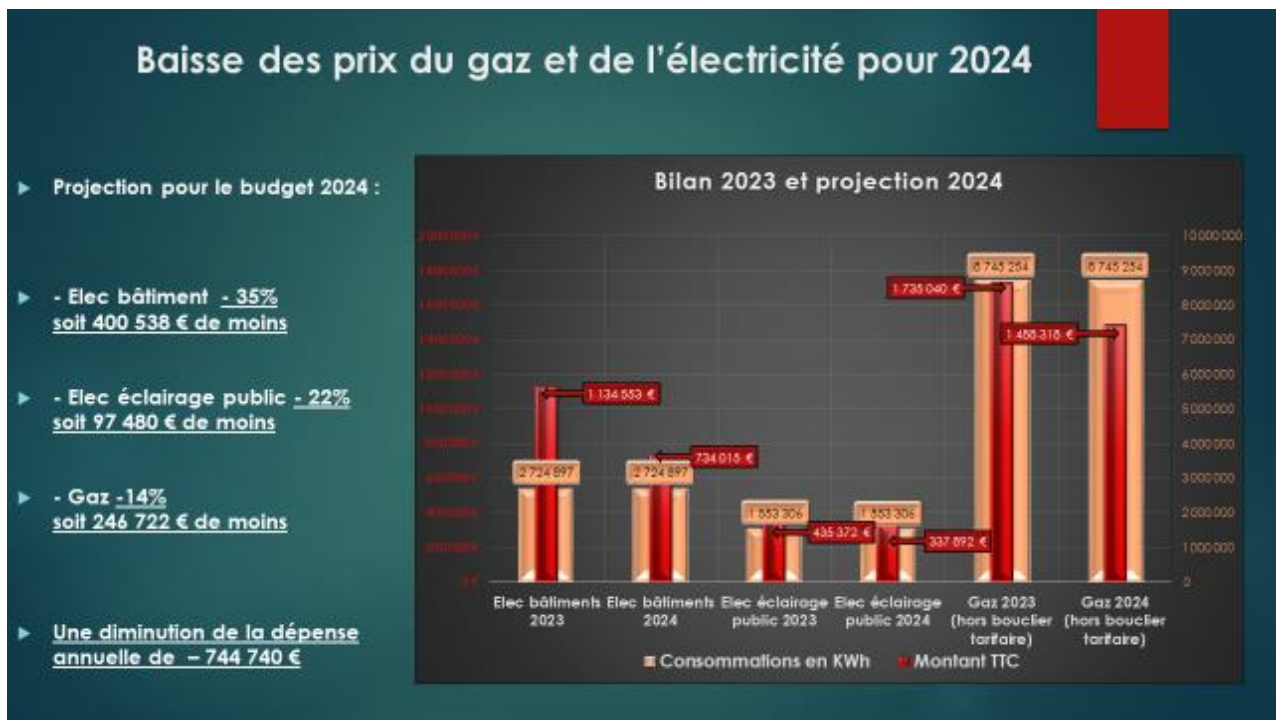
Le deuxième poste de dépenses en forte augmentation est celui de l'alimentation de la cuisine centrale, en raison de la forte inflation sur les denrées alimentaires.

Service Restauration	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Ligne Alimentation - 60623	509 205 €	460 137 €	515 318 €	682 415 €	847 695 €
<i>Evolution</i>	-8,59%	-9,64%	11,99%	32,43%	24,22%

En 2024, les charges sont prévues à la baisse par rapport à l'année dernière mais à un niveau tout de même soutenu compte-tenu du contexte économique.

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
<b>Charges à caractère général (011)</b>	5 849 886,13 €	6 526 632,65 €	6 961 352,43 €	7 262 949,81 €	9 772 071,87 €	8 455 976 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	1 964 572,00 €	1 839 572,00 €	1 818 521,00 €	2 130 688,00 €	4 277 635,12 €	2 927 686 €
<i>Evolution du chapitre 011</i>	-0,13%	11,57%	6,66%	4,33%	34,55%	-13,47%
<i>Part des fluides sur les charges générales</i>	33,58%	28,19%	26,12%	29,34%	43,77%	34,62%

Il est prévu une diminution des fluides estimée à 744 740 € mais ces dépenses représenteront encore près de 35 % des charges à caractère général alors même que notre consommation énergétique s'est réduite.

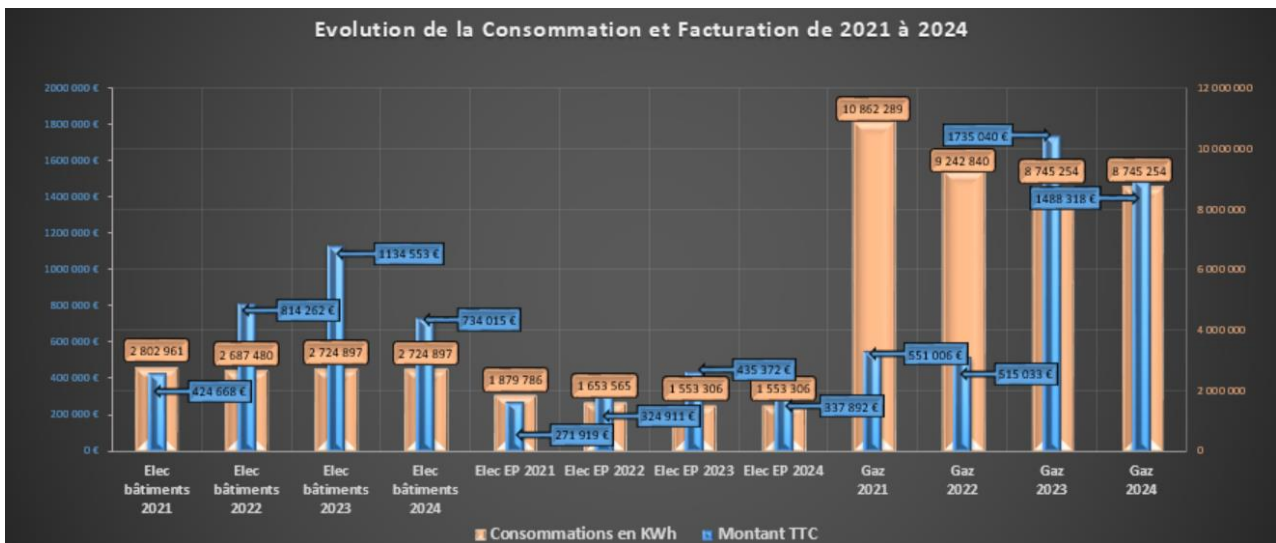


La commune a mis en œuvre son plan d'actions pour une sobriété énergétique conformément à ses engagements de Territoire engagé Transition Energétique, et réaffirmé lors du précédent rapport sur les orientations budgétaires, en agissant aussi bien sur les usages qu'en investissant dans les équipements publics et réseaux :

- Réduction de la consommation énergétique : limitation des températures dans les bâtiments et responsabilité des usages, extinction de l'éclairage des bâtiments architecturaux ; mise en place d'éclairage par détecteur de présence ;
- Acquisition de véhicules électriques pour l'administration et réduction du parc auto : l'autopartage et les déplacements doux sont conseillés ;
- Rénovation thermique des bâtiments et installation de photovoltaïques ;
- Rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes LED, mise en place d'horloges, réduction de l'intensité de l'éclairage ;
- Rénovation du réseau de chaleur et des chaudières des équipements publics.

### Evolution de la consommation et facturation de 2021 à 2024

	Elec bâtiments 2021	Elec bâtiments 2022	Elec bâtiments 2023	Elec bâtiments 2024	Elec EP 2021	Elec EP 2022	Elec EP 2023	Elec EP 2024	Gaz 2021	Gaz 2022	Gaz 2023	Gaz 2024
<b>Montant TTC</b>	424 668 €	814 262 €	1 134 553 €	734 015 €	271 919 €	324 911 €	435 372 €	337 892 €	551 006 €	515 033 €	1 735 040 €	1 488 318 €
<b>Consommations en KWh</b>	2 802 961	2 687 480	2 724 897	2 724 897	1 879 786	1 653 565	1 553 306	1 553 306	10 862 289	9 242 840	8 745 254	8 745 254



En 2024, l'ensemble des actions et des politiques publiques mis en œuvre depuis 2020 en matière éducative, sportive, culturelle, sociale, environnementale ... ainsi que l'ensemble des moyens donnés aux services pour le fonctionnement et l'entretien des équipements publics de la commune, sont reconduits.

De plus, l'année 2024 sera marquée par une nouvelle cause municipale « Vis ton Sport » à l'occasion des Jeux Olympiques organisés en France. Ainsi, cette cause sera partagée et mise en lumière par l'ensemble des services de la commune dans le prolongement des précédentes causes municipales.

Ainsi, la commune se donne les moyens de devenir toujours plus attractive, dynamique, et sûre, afin de permettre l'amélioration de la qualité de vie des gardannais.

## b. Les dépenses de personnel

La politique des ressources humaines doit permettre une allocation optimale des moyens humains à la réalisation des missions de service public.

Elle doit ainsi accompagner les services dans la réalisation de leurs missions mais également s'assurer de la soutenabilité de ces moyens.

Face à l'enjeu du poids des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement de la commune qui oscillait à 75 % depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixée l'objectif depuis 2021 de maîtriser ces charges afin de donner plus de souplesse à son budget, et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute.

### Evolution des charges de personnel

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Charges de personnel (012)</b>	23 788 487 €	24 203 419 €	25 216 119 €	25 271 732 €	25 321 898 €
<i>Evolution</i>	0,83%	1,74%	4,18%	0,22%	0,20%
<i>Part des dépenses de personnel</i>	75,74%	74,25%	76,23%	71,30%	66,70%

Les efforts mis en œuvre ont permis de contenir les dépenses de personnel. En effet, elles progressent seulement de 0,22 % et 0,20 % ces deux dernières années.

Il s'agit d'un travail sur plusieurs années nécessitant la mise en œuvre de plusieurs leviers. Néanmoins ce travail est rendu difficile par les mesures gouvernementales, certes au bénéfice des agents mais qui ont un coût supplémentaire pour la collectivité sans compensation de l'Etat.

Ce travail se traduit notamment par :

- Le non remplacement systématique des départs à la retraite ou vacances de poste,
- Le non remplacement automatique des absences d'agents (travail sur les remplacements),
- Une gestion rigoureuse des heures supplémentaires et astreintes, basée sur les besoins de service,
- Une politique de reconnaissance des compétences internes avec un accompagnement aux mobilités internes, aux évolutions professionnelles et aux mutualisations des compétences au sein de la commune (travail sur les organigrammes généraux afin d'optimiser l'organisation et veiller à développer la transversalité également).

En 2023, le budget a été impacté par des mesures nationales :

- Diverses revalorisations du SMIC ;
- L'augmentation du point d'indice mise en place en juillet 2022 (+3.5%) comptabilisé en année pleine en 2023 puis nouvelle augmentation en juillet 2023 (+1.5%)
- Hausse des cotisations.

De plus, il est rappelé qu'à effectif constant, les dépenses de personnel progressent mécaniquement du fait du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelons à cadence unique).

Aussi, en 2023, la municipalité a mis en œuvre une campagne d'avancement importante et responsable avec 124 agents qui ont bénéficié d'un avancement de grade, et 4 agents d'une promotion interne.

Enfin, la commune a poursuivi en 2023 sa politique de déprécarisation du personnel communal. En effet, 18 agents ont été stagiaires en 2023, portant ainsi à 66 le nombre d'agents déprécarisés dont 39 femmes depuis 2020.

### Perspectives 2024

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Prévu 2024
<b>Charges de personnel (012)</b>	24 049 079 €	24 475 306 €	25 978 336 €	25 760 000 €	25 370 546 €	25 600 000 €
<i>Evolution</i>	1,94%	1,77%	6,14%	-0,84%	-1,51%	0,90%
<i>Part des dépenses de personnel</i>	72,97%	71,58%	68,37%	67,37%	61,60%	67,47%

En 2024, les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 25 600 000 €, soit +0,90 % par rapport aux crédits inscrits en 2023. Ce budget permet de maintenir le service public de proximité, et d'intégrer les mesures gouvernementales et contraintes externes :

- L'augmentation du point d'indice mise en place au 1er juillet 2023 comptabilisée en année complète sur 2024 ;
- 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Hausse de certaines cotisations ;
- Organisation des élections européennes engendrant des heures supplémentaires et des indemnités forfaitaires.

De plus, le budget 2024 prévoit les crédits pour le retour de la médecine préventive des agents de la collectivité.

Enfin, la gestion rigoureuse des dépenses de personnel ne se fait pas au détriment de l'action sociale en faveur des agents et de leurs familles.

En effet, un budget important est alloué chaque année à l'action sociale. Cela représentait près de 330 000 € en 2023, dont 196 682 € pour la protection sociale, plus de 33 000 € pour les prestations d'aides aux familles, et 100 000 € en faveur de l'association de l'Entraide des Communaux.

La commune travaille aussi à la mise en œuvre de l'aide à la prévoyance afin de répondre à l'obligation réglementaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une enveloppe est également largement consacrée à la formation des agents en lien avec l'objectif d'accompagnement aux évolutions professionnelles.

En 2023, 99 691 € ont permis de financer diverses formations pour les agents, et une enveloppe de plus de 115 000 € est intégrée au budget 2024, à laquelle sont ajoutées les cotisations versées par la commune à l'organisme de formation des agents publics CNFPT. A ce titre, la commune est particulièrement active



dans ce partenariat et mobilise l'organisme, au-delà des inscriptions au catalogue, pour l'organisation de nombreuses formations en intra sur la commune afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité et des agents.

La commune a également formé et positionné des agents formateurs en interne afin de faire de la formation un axe fort de sa politique de ressources humaines.

### Données sur les effectifs de la collectivité

#### Typologie et évolution des effectifs

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Fonctionnaires	468	464	481	458	462
Contractuels	82	105	116	117	95
Vacataires	77	77	74	71	63
<b>Total</b>	<b>627</b>	<b>646</b>	<b>671</b>	<b>646</b>	<b>620</b>

La collectivité se stabilise à 620 agents en réduisant le recours aux contractuels, tout en déprécarisant des situations d'agents.

#### Départs à la retraite

	2020	2021	2022	2023	2024*
Nombre de départs à la retraite	16	15	21	21	16

\* Prévission connue à la date de la rédaction du rapport

#### Structuration des effectifs par catégorie d'emploi

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Catégorie A	32	33	24	22	24
Catégorie B	52	50	49	73	74
Catégorie C	384	381	408	363	364
<b>Total</b>	<b>468</b>	<b>464</b>	<b>481</b>	<b>458</b>	<b>462</b>

L'administration continue sa structuration avec des postes à responsabilité et technicité : le nombre d'agents de catégorie A et B augmente légèrement en 2023.

#### Pyramide des âges

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
20-30	34	36	42	26	22
30-40	65	69	82	82	89
40-50	128	130	131	119	119
50-60	155	153	161	157	161
60-70	86	76	65	74	71
<b>Total</b>	<b>468</b>	<b>464</b>	<b>481</b>	<b>458</b>	<b>462</b>

L'analyse de la pyramide des âges démontre que la structure de l'administration est vieillissante : le nombre d'agents est plus important dans les tranches 50-60 ans. Cette répartition impacte directement le poids des dépenses de personnel en raison du niveau d'ancienneté et donc de rémunération de ces agents.

Les objectifs face à cette situation restent inchangés :

- Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences(GPEEC) ;
- Accompagner ces agents sur des postes adaptés et développer le bien-être au travail ;
- Assurer une transmission des connaissances et le partage d'expérience.

### Temps de travail et absentéisme

En matière de temps de travail, au 1er janvier 2024 les agents ne réalisent pas encore 1607 heures (écart de plus ou moins 20h selon les cycles). Des réformes ont néanmoins été menées sur l'exercice 2023 et un travail global est en cours sur l'exercice 2024 avec l'accompagnement du CDG 13.

En matière d'absentéisme, le taux d'absence pour raisons de santé est élevé en 2023 (11,85 %) mais on note une baisse par rapport à l'année 2022 (12,84 %).

Répartition des absences pour raisons de santé :

	2021	2022	2023
Accident de service	3 049 jours d'absence	3 272 jours d'absence	3 377 jours d'absence
CLM, CLD, Maladie professionnelle	5 393 jours d'absence	6 122 jours d'absence	6 362 jours d'absence
Maladie ordinaire	11 807 jours d'absence	13 946 jours d'absence	11 759 jours d'absence

Cet absentéisme fait l'objet d'un suivi et d'un travail de la Direction des Ressources Humaines et notamment du Pôle Prévention créé en 2023. De plus, le travail mis en œuvre par la municipalité depuis deux ans permettra le retour d'une médecine préventive en 2024, qui va permettre de prévenir l'absentéisme et concourir à l'amélioration des conditions de travail des agents.

### Rémunération des agents

Il est rappelé que les charges de personnel correspondent d'abord à différentes rémunérations qui sont liées à la situation administrative de l'agent et aux missions qu'il exerce.

En effet, la rémunération des agents comprend :

- le traitement indiciaire : socle de la rémunération, traitement de base de l'agent lié à son grade et son échelon et à la valeur du point d'indice ;
- des compléments de traitement dont notamment l'indemnité de résidence, le Supplément Familial de Traitement (SFT) pour la charge d'enfants ou la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'exercice de certaines fonctions ;
- diverses primes : les primes annuelles de la collectivité (13<sup>ème</sup> mois et prime vacances) et le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Un certain nombre de ces rémunérations évolue à la hausse annuellement en faveur des agents (compte tenu notamment des hausses du point d'indice ou du Glissement Vieillesse Technicité).

D'autres rémunérations évoluent au regard des missions des agents, ou aux besoins de services. Ainsi, le pilotage des heures supplémentaires et astreintes a permis de réduire ces dépenses tout en maintenant la qualité du service public.

	2021	2022	2023
Heures supplémentaires	236 336 €	187 350 €	133 752 €
Astreintes	93 294 €	84 140 €	112 125 €
<b>Total</b>	<b>329 630 €</b>	<b>271 490 €</b>	<b>245 877 €</b>

### c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre de dépenses regroupe essentiellement les subventions versées aux associations et au CCAS, les contingents obligatoires ainsi que les indemnités aux élus.

En 2024, la subvention au CCAS est maintenue au montant de 847 000 €. La subvention d'équilibre pour la Régie des transports est prévue à 141 615 €.

Concernant les subventions aux associations, afin de maintenir un tissu associatif dynamique sur le territoire, l'enveloppe globale est reconduite à 600 000 € à laquelle est ajouté le remboursement des cartes Eco-asso d'environ 21 000 €, ainsi que les subventions dans le cadre de la politique de la ville à 15 000 €.

Enfin, la participation à l'Ecole Saint-Joseph qui a été réactualisée par délibération en 2022, est prévue à 255 000 €.

### d. Les charges financières

Compte-tenu de son désendettement en 2023, la commune retrouve de faibles charges financières en 2024 qui concernent 4 contrats d'emprunt à taux fixe. Ainsi, les intérêts de la dette sont prévus à 112 446,93 € (hors ICNE).

	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts de la dette	266 887.29€	248 861.70€	232 401.04€	156 836,25€	112 446,93 €

## 2. L'évolution de la section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du remboursement du FCTVA sur les dépenses d'investissement éligibles, du produit des amendes de police, du produit de la taxe d'aménagement, des subventions d'investissement reçues par nos partenaires, de l'autofinancement net dégagé par la section de fonctionnement. Enfin, selon les besoins, la commune pourra recourir à l'emprunt.

En 2024, il est alors prévu 422 000 € pour le FCTVA, 200 000 € pour le produit des amendes de police et 300 000 € pour la taxe d'aménagement.

En matière de subventions d'investissement, la commune poursuit sa démarche de recherche optimale des aides financières auprès des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et acquisitions. En 2024, il est prévu près de 2 millions de subventions (hors reports), répartis comme suit :

- ❖ Département (Travaux de Proximité et autres dispositifs) : 894 000 €
- ❖ Métropole (CCPD) : 900 000 €

Plusieurs dossiers ont déjà été déposés en début d'année notamment auprès des dispositifs de l'Etat (Fonds vert et DSIL), et de la Région.

De plus, les restes à réaliser en recette qui concernent des dossiers de subventions notifiés, seront intégrés au Budget primitif pour un montant de 4 022 160,68 € concernant des travaux en cours de réalisation ou qu'il reste à justifier aux partenaires.

Les cessions sont prévues à hauteur de 570 000 € et concernent notamment les deux ventes de terrains votés en conseil municipal en 2023.

## **2.2 Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure ou de réhabilitation du patrimoine existant, et acquisition de terrains ou de bâtiments.

Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts qui constitue une dépense obligatoire couverte nécessairement par des ressources propres.

### **a. Les dépenses d'équipement**

La municipalité a élaboré son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la durée du mandat compte-tenu des besoins d'équipements de la commune afin de répondre à la problématique des équipements et des réseaux vétustes, vieillissants, et inadaptés aux besoins des habitants.

Ainsi, le budget d'investissement est prévu à la hausse en 2024. Les dépenses d'équipement sont prévues à 11,2 millions d'euros auxquels sont ajoutés les travaux pour le compte de la Métropole (ZA les Alumines et entrée de ville Sainte Victoire) et les travaux d'électrification, qui sont entièrement remboursés.

La commune poursuit sa transition énergétique et écologique en investissant de manière importante dans la rénovation de ses éclairages, de ses réseaux, et de ses bâtiments. Elle cherche ainsi à réduire sa consommation énergétique, diminuer son impact environnemental, promouvoir les mobilités douces et préserver ainsi son cadre de vie.

A ce titre, la commune apporte une attention particulière à l'amélioration et à la préservation du cadre de vie de ses habitants. Ainsi, des investissements importants sont prévus pour la rénovation d'espaces publics, de voirie, et d'aire de stationnement. Ce sont des aménagements toujours plus qualitatifs en cohérence avec notre charte de l'aménagement de l'espace public : désimperméabilisation des sols, végétalisation et fleurissement, meilleure accessibilité, installation de mobilier urbain moderne, aménagement de pistes cyclables, enfouissement des réseaux.

La municipalité réaffirme sa priorité à la sécurité de tous les habitants et des espaces publics, avec le déploiement important du système de vidéoprotection.

De plus, la ville de Gardanne souhaite maintenir et développer un service public de qualité. C'est ainsi que des moyens importants sont donnés aux services pour exercer leurs missions.

L'action de la commune est en faveur de toutes les générations, d'une part des seniors avec le lancement du projet d'aménagement de la maison dite Allione à Biver en un futur foyer. D'autre part, la commune prépare l'avenir des nouvelles générations en investissant dans un relais petite enfance, un centre de loisirs, et une Plateforme jeunesse.

L'année 2024 étant une année olympique, la municipalité met l'accent dans de nouveaux équipements sportifs avec la création d'un pump track à Fontvenelle, d'un parcours sport-santé, et l'installation d'une pelouse synthétique au stade Savine.

Dépenses équipement	BP 2024
<b>Projets structurants</b>	<b>3 860 443,00 €</b>
<i>Construction d'un centre de loisirs (ALSH)</i>	864 000,00 €
<i>Réhabilitation du cinéma</i>	730 500,00 €
<i>Ecole modulaire</i>	80 000,00 €
<i>La Plateforme jeunesse</i>	2 185 943,00 €
<b>Travaux bâtiments</b>	<b>1 431 119,00 €</b>
<i>Maison Allione de Biver</i>	50 000,00 €
<i>Relais petite enfance</i>	250 000,00 €
<i>Réaménagement du local Cours de la République</i>	132 600,00 €
<i>Travaux bâtiments, accessibilité, et contrôle d'accès</i>	1 018 519,00 €
<b>Travaux éclairage public et rénovation énergétique</b>	<b>1 018 791,00 €</b>
<i>Rénovation éclairage public en LED</i>	424 555,00 €
<i>Travaux sur les réseaux de chauffage et chaufferie</i>	394 236,00 €
<i>Panneaux photovoltaïques</i>	200 000,00 €
<b>Vidéoprotection</b>	<b>230 000,00 €</b>
<b>Travaux voirie et espaces publics</b>	<b>2 428 979,00 €</b>
<i>Clos Reynaud</i>	89 525,00 €
<i>Vieille ville : Rue de l'Accord - Tranche 2</i>	120 000,00 €
<i>Mise en double sens : Rue Jules Ferry</i>	120 000,00 €
<i>Vieille ville : Réaménagement Place Gambetta</i>	120 000,00 €
<i>Vieille ville : Parvis du clocher</i>	120 000,00 €
<i>Biver : Abords mairie annexe</i>	120 000,00 €
<i>Plan vélo</i>	100 000,00 €
<i>Boulevard Carnot : Place et fontaine de Gueydan</i>	220 000,00 €
<i>Aménagement de la Place centrale de Biver</i>	315 500,00 €
<i>Réseau de chaleur : Avenue Maurel Agricole + Avenue des écoles</i>	696 000,00 €
<i>Travaux voirie et aménagement</i>	407 954,00 €
<b>Travaux environnement, cadre de vie et espaces verts</b>	<b>524 200,00 €</b>
<i>Pelouse synthétique stade Savine</i>	45 000,00 €
<i>Aménagement Pump Track - Fontvenelle</i>	125 000,00 €
<i>Aménagement d'un parcours Sport/Santé</i>	120 000,00 €
<i>Aménagement Aire de jeux</i>	90 000,00 €
<i>Travaux forestiers</i>	40 000,00 €
<i>Travaux de maintenance cadre de vie et espaces verts</i>	104 200,00 €
<b>Acquisitions et équipements</b>	<b>1 670 743,00 €</b>
<i>Acquisition terrains</i>	113 500,00 €
<i>Préemption</i>	286 500,00 €
<i>Acquisition véhicules</i>	400 000,00 €
<i>Acquisition mobilier et matériels tous services</i>	301 643,00 €
<i>Informatique</i>	569 100,00 €
<b>Subventions facades</b>	<b>80 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>11 244 275,00 €</b>
<b>Métropole</b>	<b>848 000,00 €</b>
<b>Extension réseaux électriques</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Total opérations remboursées</b>	<b>868 000,00 €</b>

L'année 2024 est ainsi marquée par l'avancée des projets structurants : la réhabilitation du cinéma, l'aménagement de la Plateforme, et la construction du centre de loisirs.

Dès lors, la commune met en place une gestion en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution d'un projet d'investissement. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondants. Cet outil permet à la commune de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Les autorisations de programme comportant la répartition annuelle des crédits de paiement feront l'objet de délibérations présentées en conseil municipal, et sont prévues comme suit :

Autorisations de programme	2024	2025	2026	2027	Total
Réhabilitation du cinéma	730 500 €	1 261 680 €	123 600 €	0 €	2 115 780 €
Aménagement de la Plateforme	2 185 943 €	1 979 129 €	215 358 €	0 €	4 380 430 €
Construction du centre de loisirs	864 000 €	6 365 588 €	3 731 792 €	500 000 €	11 461 380 €

\* Il est précisé que les montants sont en TTC ;

\*\* La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cinéma et l'aménagement de la Plateforme a déjà été engagée en 2023 et a fait l'objet de restes à réaliser. Les montants correspondants ne sont donc pas intégrés à l'AP.

Enfin, les restes à réaliser en dépense de 2023 seront intégrés au Budget primitif pour un montant de 4 887 703,48 €.

## **b. Le remboursement du capital de la dette**

En 2024, le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 653 731,09 €.

## PARTIE 4 : Les budgets annexes de la commune

### 1. Le budget annexe des Transports

Le Budget annexe des Transports est un SPIC permettant le transport des scolaires, des activités extra-scolaires, et le transport des associations.

#### Analyse financière 2019 - 2023

SYNTHESE					
EN K€	2019	2020	2021	2022	2023
Produit de fonctionnement	709 058	672 433	659 914	837 151	640 603
Charges de fonctionnement	602 809	555 399	555 595	697 858	519 288
Epargne de gestion	0	0	0	5 201	6 213

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A     650 470,95	G     656 684,37	G-A     6 213,42
	Section d'investissement	B     16 081,61	H     131 182,52	H-B     115 100,91

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C     0,00 (si déficit)	I     5 200,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D     0,00 (si déficit)	J     508 606,38 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D     666 552,56	Q= G+H+J     1 301 673,77	=Q-P     635 121,21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
		Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
		TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E     650 470,95	= G+H+K     661 884,87	11 413,92
	Section d'investissement	= B+D+F     16 081,61	= H+J+L     639 788,90	623 707,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F     666 552,56	= G+H+J+K+L     1 301 673,77	635 121,21

En 2023, les charges à caractère général ont été réalisées en 2023 à 114 076,89 €.

Les charges de personnel à 405 210,03 €, représentent près de 78 % des dépenses de fonctionnement pour un effectif de 8 agents au 31 décembre 2023.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées de la facturation de l'activité de transport, de la participation de la Métropole, et de la subvention de la Ville. Elles ont été réalisées à 640 602,76 €. Après une période difficile en raison de la crise sanitaire où la Métropole avait plafonné son niveau de participation aux seuls frais liés au ramassage scolaire, la Régie des transports retrouve son activité normale et par conséquent les recettes liées.

En conséquence, le résultat de clôture en 2023 est de 6 213,42 €.

## Perspectives 2024

Le Budget primitif 2024 est un budget de reconduction qui s'équilibre à 699 610 €. Il comprend les charges de fonctionnement du service qui sont en légère hausse en raison de l'augmentation du prix du carburant et des prestations d'entretien et réparation des autocars.

La subvention d'équilibre de la Ville est évaluée à 141 615 €, et la subvention de la Métropole reste stable.

Les dotations aux amortissements sont prévues pour 131 183 € en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

Ainsi, la section d'investissement qui reprend le résultat cumulé sur plusieurs exercices de 623 707,29 €, s'équilibre à 754 890,29 €. Il est prévu en 2024, l'acquisition d'un mini-bus permettant le transport de personnes.

## 2. Le budget annexe des Pompes Funèbres

### Analyse financière 2019 - 2023

EN K€	2019	2020	2021	2022	2023
Produit de fonctionnement	32 645	30 155	16 944	55 391	25 353
Charges de fonctionnement	19 814	31 911	33 561	52 380	84 928
Epargne de gestion	3 000	-6 671	-19 075	33 913	161

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 93 507,28	G 93 668,81	G-A 161,53
	Section d'investissement	B 78 315,56	H 8 579,76	H-B -69 735,80

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 30 856,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 46 472,33 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 171 822,84	Q= G+H+I+J 179 577,47	=Q-P 7 754,63

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 93 507,28	= G+I+K 124 525,38	31 018,10
	Section d'investissement	= B+D+F 78 315,56	= H+J+L 55 052,09	-23 263,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 171 822,84	= G+H+I+J+K+L 179 577,47	7 754,63



En 2023, les charges à caractère général ont été réalisées à 68 092,80 €. Il s'agit des travaux pour la construction de 20 caveaux et 10 cavurnes.

Au 31 décembre 2023, ont été vendus 2 caveaux de 4 places et 1 caveau de 6 places, ce qui porte le stock à 29 caveaux, pour une valeur de 93 095,09 €.

Il est important de préciser qu'aucun bénéfice n'est réalisé sur la revente des caveaux. En effet, le prix de vente des caveaux est calculé sur son coût d'achat.

### **Perspectives 2024**

L'agrandissement du cimetière est toujours en cours, avec une nouvelle phase de construction de 20 caveaux et 10 cavurnes pour un montant de 70 000 €.

Des écritures d'ordre sont donc prévus pour intégrer ces nouveaux caveaux dans le stock comptable de la RMSE, soit un stock à 139 831,62 € qui sera ajusté selon les ventes effectuées au cours de l'année.

## CONCLUSION

L'exercice budgétaire 2023 aura une nouvelle fois été marqué par des difficultés en raison du contexte national et international. En effet, plusieurs évènements et décisions sont venus une nouvelle fois impacter les dépenses de la commune et notamment la section de fonctionnement (fluides, inflation, décisions gouvernementales). De plus, la volonté forte et assumée de la municipalité d'assainir la dette de la commune en se libérant d'un emprunt toxique est venu alourdir le budget 2023.

Néanmoins, le budget 2023 démontre que les efforts engagés depuis le début du mandat produisent leurs effets et permettent de contenir ces augmentations.

L'année 2024 sera marquée par la poursuite de ces efforts et par la concrétisation de nombreux investissements.

De la même manière que depuis 2020, les objectifs demeurent le maintien de la qualité du service public, la poursuite des actions en direction de la population, mais aussi de la modernisation de l'administration et la poursuite de la transition énergétique et écologique.

Ainsi, la municipalité poursuit les orientations budgétaires de rationalisation des dépenses, la maîtrise des dépenses du personnel, et l'augmentation des recettes de fonctionnement afin de dégager de l'épargne brute pour investir.

La municipalité continue et accélère la mise en œuvre de ses projets d'investissement tant sur la rénovation des équipements publics que la création de nouvelles infrastructures répondant aux besoins des gardannais et des bivérois. Pour cela, la commune réalise un travail d'étroite collaboration avec les partenaires institutionnels finançant une partie des investissements.

En ce sens, la section d'investissement du Budget primitif 2024 est marquée par une forte augmentation des enveloppes allouées aux divers projets et aménagements prévus afin de doter la commune d'équipements cohérents à sa taille et à son rayonnement dans le bassin minier.

En conclusion, la commune conserve le même cap : développer une administration structurée, moderne, avec une culture commune et de la transversalité ; offrir un service public pour tous et une proximité à l'utilisateur avec des équipements publics modernes et adaptés.